

Adresse de la société populaire et régénérée de Tell-le-Grand à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et régénérée de Tell-le-Grand à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 67;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19631_t1_0067_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

temps, rendu à ses droits et à sa première dignité, fait retentir les airs de ses bénédictions pour la Convention nationale, et vous crie, achevez vos immortels travaux : ils sont l'heureuse destinée du genre humain.

Pour nous chargés de l'exécution des lois révolutionnaires, vrais amis de la patrie, ennemis irréconciliables de la tyrannie et du crime, nous jurons une haine implacable à toute aristocratie. Nous ne souffrirons jamais qu'on avilisse la représentation nationale, ni qu'aucune faction du peuple porte atteinte à sa souveraineté. Nous distinguerons l'erreur du crime, et dociles à la voix de la patrie, elle trouvera dans nous, des enfants auxquels tous les genres de sacrifices seront chers, pourvu qu'ils tendent à l'anéantissement des ennemis de la Liberté et à l'affermissement de la République.

Notre cri de ralliement est... Vive la Convention nationale ! Règne à jamais la Justice !

MONTAVLOT, *président*, MONNIER,
secrétaire et 9 autres signatures.

j

[*La société populaire et régénérée de Tell-le-Grand à la Convention nationale, Tell-le-Grand, le 10 brumaire an III*] (14)

Guerre aux tyrans. Paix aux Républicains.
Citoyens représentants,

En vain vous aviez mis la justice et la probité à l'ordre du jour, les fripons et les vils suppôts de la ligue des rois n'en levoient pas moins une tête audacieuse et accabloient les patriotes de bonne foi par la plus odieuse tyrannie ; mais les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, qui ont déchiré le crêpe funèbre sous lequel les catilinas modernes avaient enveloppé le gouvernement révolutionnaire, et votre dernière adresse aux français, emportant la joie dans tous les cœurs, ont substitué la pratique aux vaines déclarations des triumvirs.

Recevez législateurs nos félicitations sur cette sublime adresse, les lectures réitérées que nous en avons faites nous ont électrisé, et en enlevant nos âmes républicaines au plus haut degré d'enthousiasme ; nous nous sommes écriés : vive les principes proclamés par la Convention nationale.

Nous avons reçu avec autant de joie votre décret du 25 vendémiaire dont nous pratiquons les dispositions avant que vous les eussiez mis à jour : aussi ne les regardons nous pas comme certains intrigants qui voudroient insinuer qu'il est l'anéantissement des sociétés populaires ; il ne sera que l'anéantissement de ces scélérats qui les comprimoient : elles seront réduites à l'impuissance de porter atteinte au gouvernement, et elles auront toute latitude nécessaire pour opérer le bien.

Pour nous, législateurs, qui avons jusqu'à présent dévoilé les manœuvres des aristocrates et des fonctionnaires infidèles, nous ne cesserons

de les surveiller. Nous savons que tel est le principal but de notre institution, et en nous applaudissant de n'avoir jamais adhéré aux projets manifestés par quelques sociétés égarées, nous vous jurons que nous n'avons reconnu, et ne reconnaitrons jamais d'autre centre de gouvernement que la Convention nationale.

Suivent 43 signatures.

k

[*Les citoyens composant la société républicaine de Phalsbourg aux citoyens membres de la Convention nationale, Phalsbourg, le 16 brumaire an III*] (15)

Citoyens législateurs,

Toujours d'accord avec les principes conservés par la Convention nationale, la société populaire de Phalsbourg voit avec reconnaissance que vous vous êtes occupés sans délai de rendre aux sociétés populaires leur pureté primitive, pureté qu'elles eussent toujours conservée, sans les menées secrètes des intrigants et des dominateurs ; par ces mesures efficaces, vous écarterez du seing de ces sociétés ces êtres immoraux et vicieux et la séléatesse en pratique ; vous leur otez les armes que quelques hommes avides de dominer eussent pu faire tourner contre elles-mêmes, et contre la liberté.

Enfin en référent dans de justes limites l'étendue des droits que quelques unes de ces sociétés s'étaient arrogés au dépens du seul et vrai centre du gouvernement (la Convention nationale), vous avez en sages pilotes, remorqué en pleine mer le vaisseau de la Révolution, que par de perfides manœuvres, quelques matelots mal intentionnés avoient trop approchée des écueils qui bordent le rivage.

Fermes et inébranlables dans nos principes nous avons conservé cette énergie et cette prudence qui caractérisent le fier et austère républicain ; nous avons toujours respecté le droit sacré que chaque citoyen doit avoir d'émettre librement son vœu dans la discussion des affaires publiques ; et jamais nos délibérations n'ont reçu d'autre influence que celle du Bien général.

S'il en existe parmi nous ces êtres contre-nature, accoutumés à distiller au loing leur venin corrupteur et destructeur de tout ordre social, innaccessibles à la crainte et sourds aux menaces de ces agitateurs avides de dominer, ils n'eussent pas siégé longtemps dans notre enceinte, car nous les eussions bientôt démasqués et expulsés ignominieusement de notre sein.

Tels sont, législateurs, les principes qu'a toujours professé la société populaire de Phalsbourg, dont le cri de vengeance est non aux intrigants, aux traites, aux buveurs de sang, aux dominateurs, et le cri de ralliement – La Convention nationale, vive la République.

Suivent 95 signatures.

(15) C 328 (2), pl. 1454, p. 10. *Bull.*, 3 frim. ; *Moniteur*, XXII, 601.

(14) C 328 (2), pl. 1454, p. 1. *M.U.*, n° 1351.